

Extrait des délibérations de l'Assemblée fédérale.

Les Conseils de la Confédération ont décidé, le 19 novembre 1865, la prorogation de la seconde session ordinaire et chargé le Conseil fédéral de les convoquer à nouveau dans l'intervalle du 5 février au 5 mars 1866.

Indépendamment de la loi fédérale sur la révision de la constitution fédérale et des élections annuelles des Présidents et Vice-Présidents du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral, ainsi que de la Commission pour l'examen de la gestion du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral, les Conseils législatifs ont réglé les vingt affaires suivantes :

- 1) Fixation du budget pour 1866.
- 2) Allocation de crédits supplémentaires pour 1865.
- 3) Approbation du transfert du crédit mobilier de l'Ecole polytechnique.
- 4) Approbation du traité pour l'établissement d'une ligne de ceinture le long du lac de Constance.
- 5) Prolongation de délai pour la correction des eaux du Jura.
- 6) Etablissement d'un bureau fédéral d'état-major.
- 7) Assimilation de quelques taxes du tarif de péage de 1851 au tarif conventionnel de 1865.
- 8) Fixation du traitement du Directeur en chef des péages.
- 9) Arrangement touchant le prêt au Jura industriel.
- 10) Approbation de la concession d'un chemin de fer de Rorschach à Romanshorn.
- 11) Garantie de la constitution révisée du Canton de Zurich.
- 12) Augmentation du maximum des mandats de poste internes.
- 13) Approbation du traité sur les mandats de poste avec l'Italie.

Rejet de recours :

- 14) de Ferdinand *Veith-Krauer*, à Schaffhouse;
- 15) d'Eugène *Jaccard*, de Ste. Croix (Vaud);
- 16) de J. P. *Britt* et consorts, à Mühlehorn (Glaris);
- 17) » George *Schneeli-Waser*, à Zurich;
- 18) du Conseil communal de Klein-Dietwyl (Argovie), dans la cause J. B. *Meier*;

- 19) du Gouvernement du Canton de Bale-Campagne;
- 20) rejet de la demande en grâce de Christian *Jakober*, à Sarnen.

Sont restés en délibération au Conseil national :

- 1) La requête d'officiers de la ci-devant légion suisse au service britannique.
- 2) La concession d'un crédit pour l'embellissement du Palais fédéral.
- 3) Le système de magasinage d'armes dans les Cantons.

Ont été renvoyés à l'examen ultérieur du Conseil fédéral :

- 1) La demande du Gouvernement de Genève, en remise partielle des frais d'occupation.
- 2) La création de deux places d'adjoint à la Direction générale des postes.

Ont été ajournées :

- 1) L'introduction des poids et mesures métriques.
 - 2) La question des chemins de fer tessinois.
 - 3) L'affaire des réfugiés polonais.
 - 4) La motion *Curti*, touchant le règlement du Conseil national.
 - 5) La pétition de M. Samuel *Fornerod*, à Avenches (Vaud), concernant son projet pour la correction des eaux du Jura.
-

Extrait des délibérations de l'Assemblée fédérale.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1865
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.11.1865
Date	
Data	
Seite	12-13
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 020

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.